 fonction publique territoriale Prévention des Risques Professionnels	COVID-19 Continuité du service (en état d'urgence sanitaire)	FCOVID N°2 Mise à jour : 07/04/2020 V2
	AGENTS INTERVENANTS EN EHPAD	1/2 

Les gestes barrières à adopter



Lavez-vous très **régulièrement** les mains



Utilisez un mouchoir à usage **unique** et jetez-le



Toussez ou éternuez dans **votre coude** ou dans un **mouchoir**



Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

La distance sociale préconisée



La distance sociale de **1 mètre** est préconisée

Depuis l'apparition du COVID-19 sur notre territoire, les personnes âgées sont particulièrement vulnérables dans les EHPAD. Les agents doivent donc redoubler de vigilance pour se protéger et protéger les résidents. Vous trouverez ci-après quelques recommandations que vous pouvez afficher ou porter à la connaissance de votre personnel.

CONDUITE A TENIR EN MATIERE DE PREVENTION

- Activer le **PLAN BLEU** dans l'EHPAD,
- Mettre à jour** puis Déclencher le **Plan de Continuité d'Activité (PCA)** de l'établissement,
- Respecter**, et faire respecter, les « **gestes barrière** »,
- Stopper les systèmes de ventilation/ climatisation** des chambres où sont isolés les porteurs suspects ou malades, des stocks et la sécurité,
- Identifier un secteur dédié** à la prise en charge des personnes atteintes du **COVID-19**,
- Diffuser**, à l'ensemble du personnel, **les moyens mis en place par la direction** pour gérer l'épidémie (affichage au plus près des agents).

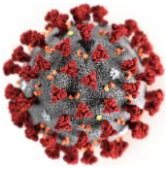
METTRE A DISPOSITION DU PERSONNEL

 Gel hydro-alcoolique <input type="checkbox"/>	 Mouchoirs à usage unique <input type="checkbox"/>	 Gants non-stériles à Usage Unique (UU) <input type="checkbox"/>	 « chirurgicaux » EN 14683 CE FFP2 EN 149 CE Masques <input type="checkbox"/>	NE PAS OUBLIER les vêtements de travail et les EPI habituels 
---	---	---	---	--



Certaines personnes, mal attentionnées, peuvent vous contacter et vous promettre d'avoir les produits manquants tels que du gel hydro-alcoolique ou des masques. Quelques conseils :

- privilégier** un contact **téléphonique** avec votre **commercial habituel**,
- demandeur** un devis et **comparer les coordonnées et numéro de compte** du fournisseur avec vos précédentes factures, **faire de même avec la facture.**



ORGANISATION

- ❑ **Remplacer les agents arrêtés pour maladie : au préalable** avoir une liste d'agents remplaçants ou se mettre en contact avec le service Intérim du centre de gestion, moyens supplémentaires (ex : assurer la protection sanitaire et l'accompagnement),
- ❑ **Prévoir de nouveaux moyens humains en compétences,**
- ❑ **Faire appel au bénévolat** pour proposer des animations auprès des résidents non infectés par le COVID-19, cela soulagera un peu le personnel,
- ❑ **Adapter une nouvelle organisation pour la logistique** (l'achat, la restauration, la gestion des stocks, la sécurité...)



LE PERSONNEL D'ENTRETIEN DE SURFACE ET DE LINGE D'UN CAS CONFIRMÉ

NE PAS OUBLIER de mettre les vêtements de travail habituels



Sur-blouse à UU



Gants non-stériles à UU



Lunettes de protection (EN 166)



« chirurgicaux » EN 14683 CE



MASQUES



FFP2 (EN 149 CE)



Faire un cycle de machine à 60° (90° par précaution), Pendant 30 minutes



Prise en charge du linge et des draps



NE PAS SECOUER les draps et le linge



Aérer régulièrement

PETITS PLUS...



- ❑ **Mettre à disposition un endroit** pour que le personnel **puisse rester sur place** pendant le confinement avec des lits d'appoint ou quelques fauteuils, pour qu'il puisse « récupérer »,
- ❑ **Ne pas oublier de faire des pauses**, instaurer un roulement par deux, si possible, tout en respectant les « gestes barrières »,
- ❑ **Ouvrir les portes** avec votre **coude** plutôt qu'avec les mains,
- ❑ **Si un agent est en détresse**, il peut toujours contacter le médecin de prévention et/ou la psychologue du travail du centre de gestion pour en parler (coordonnées en bas de page). Ceci restera strictement **confidentiel**.



REGLEMENTATION / DOCUMENTATION

Newsletter « Les 7 gestes barrière » - CDG67- Mars 2020.

Recommandations relatives au coronavirus COVID-19 – Docteurs MORVILLE et MARIAZZI-CHAPARD - CDG67 - Mars 2020.

LE CENTRE DE GESTION DU BAS-RHIN RESTE A VOTRE ECOUTE...

- Service de la Prévention des Risques Professionnels : 03.88.10.34.83/84 hygiene.securite@cdg67.fr
- Service de la Médecine Professionnelle et Préventive : 03.88.10.39.97 medecinepro@cdg67.fr
- Service Psychologues du Travail : postes 3767 f.caillet@cdg67.fr ou 3768 a.roland@cdg67.fr
- Service Intérim : 03.67.07.92.06 interim@cdg67.fr

